

**DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 15 mai 2017
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La séance est ouverte à 9 H 15 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER,
Mme ESCHLIMANN, M. MEYER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER,
Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE VAN
HECKE, Mme DILIGENT, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT,
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL,
Mme JEANPERT, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER,
Mme MOZZICONACCI, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SENE, M. SUBLON,
Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources
humaines

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général
délégué à la coordination territoriale

Mme AUTIER, M. BASTIAN, M. BISOT-LEFEBVRE, Mme BURGUN, M. EWALD, Mme
MOREAU, Mme WEISTROFFER, directeurs de mission

Mme LACQUEMENT, Mme LAMORLETTE, M. MUCKENSTURM, directeurs

Mme STAUB, directeur de Cabinet

M. GUG, conseiller du président

Mme JACQUE, responsable du service Nouveaux médias, direction de la
communication

M. HEIBEL, chef de mission développement attractivité, mission habitat,
aménagement et développement durable

Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'assemblée

M. LAUGEL, assistant à la direction des services de l'assemblée

Excusés :

M. BITZ, Mme BUFFET, Mme JUNG, Mme KEMPF (*ayant donné pouvoir à M. CAHN*),
Mme JURDANT-PFEIFFER (*ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT*)

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
M. BITZ, Mme BUFFET, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à M. CAHN),
Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT),
ainsi que M. CARBIENER, M. DEBES, M. MAURER*

* *
*

N° CP/2017/162 - 00000 - Administration générale

**Proposition de résiliation de la convention de co-financement
du poste de chargé de mission CIGAL (Coopération pour
l'Information Géographique en ALSACE)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de mettre fin à l'engagement du Département du Bas-Rhin relatif au cofinancement du poste de chargé de mission CIGAL (Coopération pour l'Information Géographique en Alsace) et de résilier la convention du 24 mai 2007 relative à ce cofinancement à la date du 15 août 2017 ;
- arrête la participation du Département du Bas-Rhin pour l'année 2017, à la somme de 6 750 € ;
- autorise son président à signer les actes afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
M. BITZ, Mme BUFFET, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à M. CAHN),
Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT),
ainsi que M. CARBIENER, M. MAURER*

* *
*

N° CP/2017/163 - 60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution de quatre subventions au titre des financements de projets locaux dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre des financements de projets locaux dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- attribution d'une subvention de 15 000 € à la Commune de Bischheim pour la mise en accessibilité de huit équipements communaux ;
- attribution d'une subvention de 32 716 € à la Commune de Hoenheim pour la mise en accessibilité de quatre équipements communaux ;
- attribution d'une subvention de 20 000 € à la Commune de Mundolsheim pour la mise en accessibilité de huit équipements communaux ;
- attribution d'une subvention de 11 284 € à la Commune de Wolfisheim pour la mise en accessibilité de deux équipements communaux.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/164 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'approbation du projet de convention de partenariat Pass'Alsace à conclure avec l'opérateur OTIPASS pour les sites du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg pour la période 2017-2020

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la poursuite de la participation du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg au dispositif Pass'Alsace ;
- approuve les termes du projet de la convention de partenariat Pass'Alsace à conclure avec l'opérateur privé OTIPASS, dont les principaux éléments sont les suivants :
- le Pass'Alsace donne un libre accès aux sites partenaires de l'opération. Pour le Département du Bas-Rhin, les sites partenaires sont le vaisseau, 1 bis rue Philippe Dollinger 67000 Strasbourg et le Château du Haut-Koenigsbourg 67600 Orschwiller ;
- pour chaque utilisation du Pass 'Alsace, un reversement d'un montant TTC égal à 50 % du prix de vente public TTC sera dû aux sites partenaires. Le décompte annuel sera présenté aux sites partenaires au plus tard le 15 février de chaque année ;

Le solde en faveur ou à la charge des partenaires sera régularisé au plus tard le 1er mars de chaque année. S'agissant du Département, le solde est versé sur le budget principal.

La convention prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève au 31 décembre 2020.

La Commission Permanente autorise son président à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/165 - 62010 - Soutien au développement touristique

Proposition d'aides en faveur de l'hôtellerie de plein-air dans le cadre de contrats de territoire conclus avec la Communauté de Communes du Pays Rhéna et la Commune de LAUTERBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- 1 480 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays Rhéna pour la mise en place d'un site Internet ;
- 32 748 € en faveur de la Commune de Lauterbourg pour l'acquisition et l'implantation de 5 Pods, 5 tipis et 5 Campétoiles.

Ces subventions seront versées en deux fois aux bénéficiaires :

- un acompte de 30 % sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux,
- le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

La Commission Permanente approuve également les termes :

- de la convention financière à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhéna ;
- de la convention financière à conclure entre le Département et la Commune de Lauterbourg.

Elle autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont annexés au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
M. BITZ, Mme BUFFET, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à M. CAHN),
Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT), M. OEHLER (ayant
donné pouvoir à Mme BEY),
ainsi que M. CARBIENER, M. MAURER*

* *
*

N° CP/2017/166 - 62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution de subventions pour 2017 à
diverses associations à vocation touristique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions, au titre de leurs programmes d'actions pour 2017, aux organismes à vocation touristique indiqués ci-après :

- 18 300 € à la Coopérative de tourisme AJA ;
- 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin ;
- 30 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve les termes des projets de conventions à conclure avec les organismes pour permettre le versement de ces subventions (cf annexe).

Elle autorise son président à signer ces conventions financières, conformes au règlement financier du Département et à conclure avec la Coopérative de tourisme AJA, l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin. Les subventions seront alors versées selon les modalités prévues par lesdites conventions.

La Commission Permanente décide par ailleurs du versement de la cotisation annuelle pour 2017, d'un montant de 770 euros, à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/167 - 70000 - Aménagement du territoire

**Proposition d'adoption d'un projet d'avis du Département sur
le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVU
de PEHELBRONN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du SIVU de Pechelbronn qui s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/168 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de désignation de certaines collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant au tableau annexé :

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner les collectivités figurant dans ce même tableau comme maîtres d'ouvrage de ces opérations, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de chaque opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n°CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et chacune des collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/169 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conventions de financement de la TVA à conclure entre le Département et les collectivités locales concernées

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure des conventions avec les collectivités figurant dans le tableau en annexe selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/170 - 70530 - Entretien courant du réseau routier

Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure une convention avec la Commune de Kesseldorf (cf annexe) selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/171 - 71020 - Voirie communale

Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 273 474.87 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés, selon la ventilation prévue dans ces annexes.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/172 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes d'ERNOLSHEIM/BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM avec extension sur le territoire des Communes d'ERGERSHEIM et de HANGENBIETEN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.121-14 et R.121-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération d'ERNOLSHEIM/BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM avec extension sur le territoire des Communes d'ERGERSHEIM et de HANGENBIETEN ;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ERNOLSHEIM/BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM au Département, en date du 20 avril 2017, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération d'ERNOLSHEIM/BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM avec extension sur le territoire des Communes d'ERGERSHEIM et de HANGENBIETEN ;
- charge son président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/173 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes de GRIESHEIM SUR SOUFFEL, DINGSHEIM, HURTIGHEIM et STUTZHEIM-OFFENHEIM avec extension sur la Commune de MITTELHAUSBERGEN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.121-14 et R.121-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération de GRIESHEIM SUR SOUFFEL, DINGSHEIM, HURTIGHEIM et STUTZHEIM-OFFENHEIM avec extension sur le territoire de la Commune de MITTELHAUSBERGEN ;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de GRIESHEIM SUR SOUFFEL, DINGSHEIM, HURTIGHEIM et STUTZHEIM-OFFENHEIM au Département, en date du 21 avril 2017, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération de GRIESHEIM SUR SOUFFEL, DINGSHEIM, HURTIGHEIM et STUTZHEIM-OFFENHEIM avec extension sur le territoire de la Commune de MITTELHAUSBERGEN ;
- charge son président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/174 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.121-14 et R.121-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM au Département, en date du 20 avril 2017, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM ;
- charge son président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/175 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier des Communes de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BERSTETT, DOSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.121-14 et R.121-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-3 et suivants et R.123-2 à R.123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BERSTETT, DOSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM ;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM au Département, en date du 4 mai 2017, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération de TRUCHTERSHEIM, LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM et SCHNERSHEIM avec extension sur le territoire des Communes de BERSTETT, DOSENHEIM-KOCHERSBERG, NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et WIWERSHEIM ;
- charge son président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
M. BITZ, Mme BUFFET, M. ELKOUBY, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à
M. CAHN), Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT), M. OEHLER
(ayant donné pouvoir à Mme BEY),
ainsi que M. CARBIENER, M. MAURER*

* *
*

N° CP/2017/176 - 74510 - Espaces naturels

Proposition de partenariats pour l'année 2017 entre le Département et des associations environnementales

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), 10 000 €,
- à l'association BUFO, 18 000 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), 12 000 €,

Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature des conventions financières à conclure avec les associations LPO, BUFO et ODONAT. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions financières à conclure entre le Département et les associations LPO, BUFO et ODONAT.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/177 - 74510 - Espaces naturels

Proposition d'un programme d'actions 2017 sur les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) du Département du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la réalisation, par le Parc Départemental d'Erstein, des travaux de restauration sur les 2 sites gérés en régie par le Département pour un montant total de 49 000 € ;
- décide du projet de programme d'actions liées à la gestion des propriétés Espaces Naturels Sensibles pour un montant total de 29 662 €, dont l'attribution d'une subvention de 8 000€ à l'ONF ;
- décide du programme d'actions du suivi foncier de la SAFER pour un montant de 1 920 € ;
- autorise la poursuite des partenariats afférents à ces différentes actions (SAFER, ONF) ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents et conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération, et à solliciter des cofinancements.

Ces dépenses sont justifiables au titre de l'article L.331-3 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/178 - 74530 - Gestion de l'eau

Proposition d'approbation de projets de conventions SATESA/MDMO à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accepter le bénéfice d'une subvention d'un montant maximal de 174 312 €, pour le fonctionnement sur l'année 2017 du Service d'Acquisition de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement et de la Mission Déchets et Matières Organiques, et d'approuver les conventions financières correspondantes.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces conventions à intervenir entre le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/179 - 74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Association Pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS), une subvention de 10 000 € à titre de participation pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 du SPPPI, portant sur l'animation de commissions thématiques et du séminaire transfrontalier sur la géothermie profonde ;
- approuve les termes du projet de convention financière fixant les modalités de versement de l'aide ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/180 - 11020 - Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)

Proposition d'attribution d'une subvention à la Ville de Strasbourg en faveur de la construction d'un centre médico-social à la Robertsau à STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 500 000 € au bénéficiaire figurant dans le tableau annexé ;

- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec la Ville de Strasbourg ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/181 - 41030 - Modes de garde petite enfance

Proposition d'attribution de subventions en faveur de la réalisation de diverses structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de territoire

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 344,19 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/182 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

**Proposition de soutien aux collectivités locales et aux associations.
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et proposition de convention financière**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 463 517,59€ aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;
- en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer les conventions financières 2017, à conclure entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les centres socio-culturels associatifs de Hoenheim, Adolphe Sorgus de Schiltigheim, de Lingolsheim de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronembourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne-Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, Lupovino, Au-delà des Ponts ainsi que les centres socio-culturels municipaux de Vendenheim et d'Illkirch-Graffenstaden.

Sur le territoire Nord, les centres socio-culturels associatifs Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, CASF de Bischwiller, ainsi que les associations d'animation intercommunales Horizon Jeunes de Brumath et RAI de Niederbronn-les-Bains.

Sur le territoire Ouest, le centre socio-culturel associatif de Sarre-Union et le centre socio-culturel municipal de Saverne

Sur le territoire Sud, le centre socio-culturel associatif d'Obernai, ainsi que le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim et de la Maison des jeunes et la culture de Villé.

Le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations Intercommunales sera versé selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par le Département du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/183 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

Proposition d'attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 200 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide au dispositif Ville-Vie-Vacances.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/184 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés des subventions pour l'organisation de classes de découverte, pour un montant de 33 355,00 € aux collèges publics et de 14 780,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/185 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 19 675 € TTC pour l'acquisition d'équipements, tel que figurant dans les tableaux annexés.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/186 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'approbation du projet de convention relative au transfert de la maintenance informatique des collèges publics pour la période 2017-2018

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'approuver les termes du projet de convention relative à la maintenance informatique des collèges publics pour la phase transitoire à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et le rectorat de l'Académie de Strasbourg ;
- désigne M. Philippe MEYER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en qualité de représentant de la collectivité au sein du comité de pilotage de la démarche ;
- décide d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/187 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques

Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions financières dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 247 870 € réparti comme suit :
 - subventions concernant les projets de portée départementale : 74 550 €;
 - subventions concernant les projets de portée locale : 173 320 € ainsi ventilés :
 - Territoire Nord : 36 420 €
 - Territoire de l'Eurométropole : 75 680 €
 - Territoire Ouest : 33 800 €
 - Territoire Sud : 27 420 €

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra dans les meilleurs délais.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais,
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la convention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

- Approuve aussi les termes :
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Jazz d'Or ;
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Artefact ;
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Fédération Réseau Jack ;
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Zone 51 ;
 - du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Ingwiller.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans les dites conventions ;

- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide aussi d'accorder une subvention de 144 000 € à la Commune d'Ingwiller pour la rénovation de l'Ecole de Musique intercommunale dont les travaux sont prévus par le contrat de Territoire du Pays de Hanau. Le versement de la subvention interviendra à réception des factures ;
- autorise son président à signer la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Ingwiller.

Adopté à l'unanimité

*
* *

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de
M. BITZ, Mme BUFFET, M. ELKOUBY, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à M.
CAHN), Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT), M. OEHLER
(ayant donné pouvoir à Mme BEY),
ainsi que M. CARBIENER*

* *
*

N° CP/2017/188 - 64010 - Archives Départementales

**Propositions d'acceptation de dépôt d'archives publiques et
privées et d'approbation des projets de convention
correspondants**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accepter le dépôt d'archives publiques définitives produites et reçues par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, et le dépôt d'archives privées produites et reçues par la Commission Centrale de Navigation pour le Rhin ;
- approuve les termes du projet de convention de dépôt d'archives publiques définitives, joint en annexe, à conclure entre le Service interministériel des Archives de France, l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin, et autorise son président à la signer ;
- approuve les termes du projet de convention de dépôt d'archives privées, joint en annexe, à conclure entre la Commission centrale de navigation pour le Rhin et le Département du Bas-Rhin, et autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/189 - 65010 - Aides au sport

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à
l'organisation d'une manifestation sportive. Proposition
d'approbation de conventions d'objectifs et de
développement sportif à conclure avec le Comité
Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et le
Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 123 882,84 € selon la répartition suivante :
 - 95 172,84 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 1 000 € à l'association Naveco Triathlon Club de BETSCHDORF ;
- 13 460 € au Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et 14 250 € au Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin, pour l'année 2017 (1er janvier au 31 décembre 2017), selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin d'une part, et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin d'autre part, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/190 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

Proposition d'attribution de subvention pour l'adaptation logements sociaux

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3455,86 € à DOMIAL ESH pour l'adaptation d'un logement social au handicap et à la perte d'autonomie à Hochfelden.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et DOMIAL ESH et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/191 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie à LINGOLSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 13 800,00 € à CUS HABITAT et a DOMIAL pour l'adaptation de 6 logements sociaux, conformément au tableau ci-annexé à la délibération.

Elle approuve, par ailleurs, les termes de la convention-type d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer ces conventions à intervenir respectivement avec CUS Habitat et DOMIAL.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/192 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure pour la création d'une résidence adaptée pour des personnes en situation d'handicap sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer une subvention de 27 000 € à Nouveau Logis de l'Est, correspondant au financement de 9 logements, route du Rhin à Strasbourg ;
- approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention de réservation de logements sociaux, annexé au rapport, dans le cadre de la labellisation du projet de résidence en faveur des personnes souffrant d'un problème de santé ou des personnes en situation de handicap sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- autorise son président à signer la convention à conclure entre le Département et Nouveau Logis de l'Est, et dont le projet figure en annexe.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BITZ, Mme BUFFET, M. ELKOUBY, Mme JUNG, Mme KEMPF (ayant donné pouvoir à M. CAHN), Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT), M. OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme BEY)

* *
*

N° CP/2017/193 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition d'attribution d'aides départementales à l'adaptation du logement de personnes handicapées et/ou âgées en perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 51 420.20 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'adaptation du logement en faveur des personnes handicapées et/ou âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/194 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux: bilan des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) et proposition de fixation des loyers 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte des 22 agréments relatifs aux prêts locatifs sociaux (PLS) octroyés à des investisseurs privés et des 60 agréments PLS octroyés à des bailleurs sociaux, pendant l'année 2016, dont la liste est annexée dans le tableau ci-joint ;
- décide de définir pour les conventions APL (aide publique au logement) relatives aux PLS et conclues après le 1^{er} janvier 2016, les loyers plafonds mensuels effectifs des logements bénéficiant des prêts locatifs sociaux (PLS), c'est-à-dire les loyers plafonds réglementaires dits de « zone », multipliés par le coefficient de structure lié à l'opération, et de plafonner ces loyers, de la manière suivante :
 - loyer PLS fixé au m² à 8,67 € en zone B1, 8,32 € en zone B2 et 7,72 € en zone C ;
 - loyer au m² calculé plafonné à 8,34 € en zone B1, 8,08 € en zone B2 et 8,08 € en zone C.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/195 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution d'agréments pour la création de logements locatifs sociaux à BISCHWILLER et à SCHWINDRATZHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer 25 agréments à OPUS 67 pour la construction de 25 logements PLUS.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'agrément et de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et OPUS 67.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et OPUS 67.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/196 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création de logements locatifs sociaux communaux à LICHTENBERG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 17 900 € à la Commune de LICHTENBERG dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et la Commune de LICHTENBERG.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/197 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour une opération financée en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat sur la Commune de VAL DE MODER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à la société AMELOGIS pour la construction location-accession de trois logements individuels dans la 1ère tranche de l'opération de construction située rue du sable à VAL DE MODER ;
- approuve les termes des projets de conventions ci-annexées, à conclure entre le Département et la société AMELOGIS pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de trois logements neufs à VAL DE MODER faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société AMELOGIS dans le cadre d'opérations de location-accession ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/198 - 73020 - Participation au coût foncier des projets de logements sociaux

PDH- Proposition d'un projet de convention financière à conclure pour la mise en œuvre du dispositif du Quartier Plus 67 à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département et la Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/199 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 559,53 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/200 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

Proposition de mise en place de deux partenariats entre le Département et d'une part la Commune de MUTTERSHOLTZ pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 ainsi que pour la poursuite du partenariat avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER d'autre part

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de MUTTERSHOLTZ pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Commune de MUTTERSHOLTZ ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Commune de MUTTERSHOLTZ ;

- décide de la poursuite du partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de BISCHWILLER ;
- approuve les termes du projet d'avenant, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure avec la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de BISCHWILLER ;
- autorise son président à signer cette convention et cet avenant, dont les projets sont joints en annexes.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/201 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat entre le Département, l'Eurométropole de STRASBOURG et Procivis Alsace, pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 » en 2017, et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace, pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé « Warm Front 67 » pour l'année 2017 ;
- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe et définissant les modalités du partenariat pour la mise en œuvre du Warm Front en 2017, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et Procivis Alsace ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/202 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Accession sociale à la propriété - Proposition de subvention à des particuliers pour une opération à OBERNAI

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 3 000 € à l'accédant à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession. Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions particulières joints en annexe au rapport, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/203 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH-Information à la Commission Permanente sur le Programme d'action 2017 pour l'amélioration de l'habitat privé

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte du programme d'actions 2017 pour l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg conformément au document annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/204 - 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre

PDALHPD- Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND)- Proposition d'attribution de subvention à des associations pour l'accompagnement des ménages

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide du renouvellement à partir du 1er janvier 2017 pour un an, de l'action d'accompagnement des ménages dans le cadre du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre ou Non-Décent (DDELIND) et d'attribuer les subventions suivantes :

- une subvention maximale de 6 840 € à la Confédération Nationale du Logement du Bas-Rhin pour une intervention auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire en situation avérée de non-décence de son habitat ;
- une subvention maximale de 6 840 € à l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire en situation avérée de non-décence de son habitat ;
- une subvention de 6000 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour le financement d'un poste d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à destination des propriétaires occupants très modestes.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution à conclure entre le Département et, respectivement, la Confédération Nationale du Logement du Bas-Rhin et l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles, et autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/205 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'échange de deux parcelles de terrain à AUENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, de procéder à l'échange de deux parcelles de terrain situées à AUENHEIM respectivement cadastrées en section A n° 1897 et 1899 avec 1,50 are, sans versement de prix s'agissant de deux lots de surface identique ;
- dit que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative ;

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/206 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession d'un terrain à GERSTHEIM le long de la RD 20

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en vertu de l'article L 3213-1 du CGCT, la cession à un propriétaire riverain de la parcelle de terrain située à GERSTHEIM cadastrée sous-section B n° 1142 avec 1,43 are ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/207 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'indemnisation pour occupation de terrain à LA PETITE PIERRE, le long de la RD 178

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide du versement d'une indemnisation pour l'occupation, nécessaire dans le cadre de la réfection d'une canalisation départementale, d'une parcelle de terrain privée à LA PETITE PIERRE, le long de la RD 178 pour un montant total de 1 626,62 €.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/208 - 03050 - Maintenance et entretien des bâtiments

Proposition du programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges)

Dans le cadre défini par la délibération du Conseil Départemental du 5 février 2016, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, et sur proposition de son président, autorise son président à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux dont la nature et les montants prévisionnels figurent dans le programme annexé à la présente délibération ;
- signer les actes relatifs aux déclarations de travaux, permis de construire et autres autorisations d'urbanisme pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/209 - 04025 - Emploi

Proposition de mise à disposition à temps partiel à 50% d'un agent du Département auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MUTZIG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- donne son accord à la mise à disposition à temps partiel à 50% d'un agent départemental auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MUTZIG ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de cet agent, avec effet du 15 mai 2017, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/210 - 00000 - Administration générale

Proposition d'évolution de la participation du Département du Bas-Rhin aux frais de repas et aux titres de restaurant à compter du 1er juin 2017

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide des montants de participations financières aux repas pris dans le restaurant administratif du Département, selon les barèmes présentés dans l'annexe jointe, appliqués à compter du 1er juin 2017 ;
- décide de la revalorisation des titres restaurant et de porter leur valeur faciale à 7,86 € à compter du 1er juin 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/211 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - Bouxwiller

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 375 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- d'approuver par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- d'autoriser par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/212 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - Dorlisheim

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'accorder la garantie du Département à la SEM Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 732 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- d'approuver par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- d'autoriser par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/213 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Pierres et Territoires

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de maintenir la garantie du Département à la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) à hauteur de 100%, pendant la durée totale du prêt, pour le remboursement d'un emprunt PSLA (prêt social location-accession) d'un montant prévisionnel total de 900 000 €, contracté auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer l'opération de construction de 7 logements situés 4 et 6 impasse du Château à Ergersheim.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant : 900 000 €

Durée : 4 ans + 2 ans de phase de mobilisation

Conditions de financement :

- Phase de mobilisation : 2 ans : taux révisable Euribor 3 mois + 0,90%
- Phase locative : 4 ans : taux fixe (décaissement possible sous 12 mois) : 0,98%

REMBOURSEMENT

Amortissement du capital (si échéances constantes) : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.

Paiement des échéances : trimestriel.

Remboursement anticipé du prêt :

- Pas d'indemnités pour un remboursement anticipé, total ou partiel, lié à la levée de l'option pendant la phase locative prévue.

Indemnités standard dans tous les autres cas :

- Taux fixe : indemnité actuarielle calculée à partir de l'OAT à taux fixe de même durée de vie moyenne résiduelle
- Taux variable : 3% du capital remboursé par anticipation
- Taux révisable (Livret A) : Indemnité égale à un semestre d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du prêt en vigueur depuis la dernière révision, sans pouvoir excéder 3% du capital restant dû avant remboursement.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des

sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

Au titre de la contre garantie, la Société Pierres et Territoires (Groupe Procivis Alsace) devra s'engager par convention, à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties, sans l'accord du Département.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application des présentes garanties devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans les conventions, dont les projets sont joints au rapport, à conclure entre le Département et les bénéficiaires.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

La convention relative à la garantie accordée pour l'emprunt de 900 000 € souscrit auprès du Crédit Coopératif n'a plus lieu d'être et une nouvelle convention doit être conclue.

- approuve par ailleurs les termes du nouveau projet de convention qui se substitue au projet de convention précédemment adopté et autorise le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/214 - 00000 - Administration générale

Information sur les marchés publics et avenants conclus

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant dans le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/215 - 06020 - Partenariat

Proposition d'attribution de subventions et d'approbation de projets de conventions de parrainage à conclure avec les radios associatives "Azur FM", "Radio Judaïca" et "Accent 4"

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association Culture et expression locale exploitant un service radiophonique dénommé "Radio Azur FM" et, à ce titre, d'attribuer une subvention d'un montant de 8 640 € à cette association, pour l'année 2017 ;
- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive exploitant un service radiophonique dénommé « Radio Judaïca 102,9 FM » et, à ce titre d'attribuer une subvention de 8 640 € à cette association pour l'année 2017 ;
- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association pour la promotion de la musique classique exploitant un service radiophonique dénommé "Accent 4" et, à ce titre, d'attribuer une subvention de 5 400 € à cette association, pour l'année 2017 ;
- approuve les termes des trois projets de conventions de parrainage à conclure pour l'année 2017 entre le Département du Bas-Rhin et l'association Culture et expression locale, l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive, l'association pour la promotion de la musique classique, respectivement pour les émissions des radios associatives "Radio Azur FM", "Radio Judaïca 102,9 FM" et "Accent 4", telles que jointes en annexe ;
- autorise son président à signer les trois conventions de parrainage précitées.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/216 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Proposition de désignation de Conseillers départementaux au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie selon les modalités suivantes:

- Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées (PA) :
 - 2 titulaires : Mme Alfano, Mme Kempf
 - 2 suppléants : Mme Lehmann, Mme Jung
- Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées (PH)
 - 2 titulaires : Mme Wolfhugel, Mme Eschlimann
 - 2 suppléants: Mme Mozziconacci, M. Le Tallec

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/217 - 60520 - Subventions diverses

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 9 440 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 8 940 €
- Enveloppe départementale : 500 €

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/218 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Proposition de désignation de Conseillers Départementaux aux Conseils territoriaux de santé 4 et 5 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président,

- désigne Mme Michèle ESCHLIMANN en tant que titulaire du Conseil territorial de santé pour le territoire de démocratie sanitaire n°4 (Sarrebouurg + Département du Bas-Rhin sauf Sélestat);

- désigne M. Marcel BAUER en tant que suppléant du Conseil territorial de santé pour le territoire de démocratie sanitaire n°5 (Sélestat + Département du Haut-Rhin) ;
- propose à l'Assemblée des Départements de France de désigner au sein du collège n°3b « Collège des collectivités territoriales », Mme ESCHLIMANN, en tant que titulaire, et M. BAUER, en tant que suppléant.

La présente délibération abroge la délibération CP/2017/065 du 6 février 2017.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 163** : *Subventions diverses - Proposition d'attribution de quatre subventions au titre des financements de projets locaux dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg* : M. DEBES, maire de Hoenheim et M. HOERLE, maire de Bischheim, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 171** : *Voirie communale - Proposition d'attribution de subventions pour les travaux de voirie* : M. BAUER, maire de Sélestat, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 177** : *Espaces naturels - Proposition d'un programme d'actions 2017 sur les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) du Département du Bas-Rhin* : M. BAUER et Mme ERNST, membres du conseil d'administration du CSA, M. BERTRAND et M. BURGER, membres du conseil d'administration du la SAFER Alsace, ne prennent pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 182** : *Soutien aux activités socio-éducatives - Proposition de soutien aux collectivités locales et aux associations. Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et proposition de convention financière* : M. SENE, administrateur du Centre socio-culturel de Sarre-Union, ne prend pas part au vote de ce rapport.
- **Rapport n° 186** : *Fonctionnement des collèges publics - Proposition d'approbation du projet de convention relative au transfert de la maintenance informatique des collèges publics pour la période 2017-2018* : intervention de M. MEYER, président de la Commission Enfance Famille Education.
- **Rapport n° 189** : *Aides au sport - Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à l'organisation d'une manifestation sportive. Proposition d'approbation de conventions d'objectifs et de développement sportif à conclure avec le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin* : M. ELKOUBY, membre du conseil d'administration de l'association "Joie et santé Koenigshoffen" et du Centre socioculturel Camille Clauss, Mme MULLER-BRONN, membre de droit du conseil d'administration de la MJC de Gerstheim, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 191** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie à LINGOLSHEIM : M. CAHN, membre du bureau et du conseil d'administration de CUS Habitat, Mme GRAEF-ECKERT et Mme JUNG, membres du conseil d'administration de CUS Habitat, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 195** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution d'agrément pour la création de logements locatifs sociaux à BISCHWILLER et à SCHWINDRATZHEIM - M. HOERLE, président de l'OPUS 67, M. BIERRY, Mme ESCHLIMANN, M. OEHLER et M. WOLF, membres du conseil d'administration de l'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 197** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution d'agrément pour une opération financée en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat sur la Commune de VAL DE MODER : M. SCHULTZ, président du conseil d'administration de AMELOGIS, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 201** : Rénovation et accroissement du parc privé - ANAHPDH - Proposition de mise en place d'un partenariat entre le Département, l'Eurométropole de Strasbourg et Procvicis Alsace, pour la mise en œuvre du fonds social pour les travaux de maîtrise de l'énergie dénommé "Warm Front 67" en 2017, et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure : M. WOLF et M. ZAEGEL, membres du conseil d'administration de Provicis Alsace, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 211** : Gestion financière -Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - Bouxwiller: Mme ERNST ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 212** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - SIBAR - Dorlisheim : Mme ERNST ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 213** : Gestion financièrePropositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Pierres et Territoires : M. WOLF et M. ZAEGEL, membres du conseil d'administration de Provicis Alsace, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

*
* *

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu **lundi 12 juin 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en séance plénière **le lundi 19 juin 2017 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG; Cette séance sera notamment consacrée à la Décisions modificative n°1 (DM1).

*
* * *

La séance est levée à 10h15.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'gn' with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY